

Les présentes conditions générales de location (ci-après : les «Conditions générales») constituent la version mise à jour applicable à compter du 03.09.2026 et remplacent toutes versions antérieures. Elles régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Locacim SA, sise à 1257 Croix-de-Rozon (ci-après : «Locacim»), et ses clients (ci-après : le «Client»), en lien avec la location et, le cas échéant, la vente de matériel. Elles complètent les dispositions impératives du droit suisse, en particulier celles du Code des obligations (CO). Toute commande, réservation, location ou utilisation de matériel auprès de Locacim emporte reconnaissance et acceptation sans réserve par le Client des présentes Conditions générales.

1. Conclusion du contrat, champ d'application

1.1. Le contrat de location est conclu dès que Locacim confirme par écrit (notamment par courriel) la réservation ou la commande du Client, ou dès la remise du matériel au Client, la première de ces éventualités étant déterminante.

1.2. Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes les relations contractuelles de Locacim avec le Client, sauf accord écrit contraire spécifique. Les éventuelles conditions générales du Client ne sont pas applicables, sauf acceptation expresse et écrite de Locacim.

1.3. Les présentes Conditions générales sont mises à disposition du Client avant la conclusion du contrat et peuvent être consultées sur le support indiqué par Locacim ou obtenues sur simple demande.

2. Réservation, livraison et restitution

2.1. Les réservations doivent en principe être effectuées par écrit, notamment par courriel. Locacim demeure libre d'accepter ou de refuser toute demande, sans indication de motifs, dans les limites du droit applicable.

2.2. Les délais de livraison, de mise à disposition ou d'intervention indiqués par Locacim sont fournis à titre indicatif. Un retard raisonnable ne constitue pas un manquement contractuel et ne donne droit ni à la résiliation du contrat ni à des dommages-intérêts, sauf en cas de faute grave de Locacim.

2.3. Sauf convention contraire, la livraison a lieu à l'adresse indiquée par le Client. Celui-ci a l'obligation d'être présent ou dûment représenté lors de la livraison afin de réceptionner le matériel. En cas d'absence injustifiée, Locacim est en droit de facturer les coûts supplémentaires (par exemple nouvelle tentative de livraison, temps d'attente, frais de transport).

2.4. Le Client peut également, si cela a été convenu, retirer le matériel auprès de Locacim et le restituer à la même adresse, pendant les heures d'ouverture communiquées. Le transfert des

risques a lieu au moment de la remise au Client ou à son représentant.

2.5. Le matériel doit être restitué à la date et à l'heure convenues, dans l'état dans lequel il a été reçu, sous réserve de l'usure normale due à un usage conforme. En cas de restitution tardive, Locacim peut facturer des loyers supplémentaires et, le cas échéant, des frais annexes (p. ex. coûts de réorganisation, indisponibilité pour d'autres clients).

3. Utilisation, diligence et garde du matériel

3.1. Le Client s'engage à utiliser le matériel loué avec toute la diligence requise, conformément à sa destination, aux instructions d'utilisation fournies par Locacim, aux règles de l'art et à la législation applicable (notamment en matière de sécurité).

3.2. Le Client s'abstient de modifier, démonter, réparer ou faire réparer le matériel sans l'accord préalable et écrit de Locacim. Toute intervention non autorisée engage l'entière responsabilité du Client.

3.3. Le Client assume la garde du matériel pendant toute la durée de la location. Il répond de toute perte, vol ou dommage survenus durant cette période, même en l'absence de faute de sa part, sauf si le dommage est imputable exclusivement à Locacim ou à un vice caché du matériel que le Client ne pouvait déceler malgré la diligence requise. Est également réservé tout dommage résultant exclusivement d'un cas de force majeure imprévisible et irrésistible, étranger à l'utilisation, à la garde ou à la surveillance du matériel par le Client.

3.4. En cas de dommage ou de détérioration, le Client doit en informer immédiatement Locacim. Locacim décidera, à son entière discrétion, si le matériel doit être réparé ou remplacé. Les coûts correspondants peuvent être mis à la charge du Client, notamment lorsque le dommage résulte d'une utilisation non conforme ou d'un manquement aux obligations de garde.

3.5. Le matériel loué demeure en tout temps la propriété exclusive de Locacim. Le Client ne peut ni le vendre, ni le céder, ni le mettre en gage ou en sûreté, ni constituer d'autres droits réels ou personnels en faveur de tiers, sans l'accord écrit de Locacim.

3.6. Le Client doit informer sans délai Locacim, par écrit, de toute rétention, saisie, séquestre, ou autre mesure d'exécution forcée visant le matériel loué, ainsi que de toute ouverture de procédure de faillite ou de sursis concordataire le concernant.

3.7. En cas d'intervention, de déplacement, de modification ou d'installation du matériel par le Client en dehors des instructions de Locacim, celui-ci peut facturer le matériel à sa valeur à neuf, et le Client supporte tous les risques liés à ces interventions. Locacim décline toute responsabilité pour les dommages, y compris

économiques, résultant d'une utilisation ou d'un déplacement non conforme, sous réserve du dol ou de la faute grave de Locacim.

3.8. Le Client a l'obligation d'assurer, à ses frais, le matériel loué contre le vol, la perte et les dommages pour toute la durée de la location. En cas de vol, de perte ou de détérioration grave entraînant la mise au rebut du matériel, le Client s'engage à rembourser à Locacim la valeur de remplacement à neuf du matériel ainsi que les frais y relatifs (notamment frais de remplacement, de transport et de main-d'œuvre), sous réserve des exceptions prévues à l'art. 3.3.

3.9. S'agissant du matériel frigorifique (chambres froides, réfrigérateurs, congélateurs, etc.), les marchandises entreposées par le Client à l'intérieur ne sont assurées ni contre le vol, ni contre les pertes résultant d'un éventuel dysfonctionnement du matériel. Toute réclamation à ce sujet sera rejetée, sous réserve de dol ou de faute grave prouvée de Locacim. Tout matériel fait l'objet d'un contrôle systématique lors de sa restitution par le Client précédent ; un défaut qui se manifesterait néanmoins ultérieurement ne saurait, de ce fait, être considéré comme connu de Locacim, ni ne saurait lui être imputé à titre de faute grave.

3.10. Les déplacements et dépannages, y compris par téléphone, jugés inutiles car consécutifs à une utilisation non conforme du matériel ou au non-respect des consignes et explications transmises lors de la livraison, sont facturés au Client selon les tarifs en vigueur, à savoir : déplacement CHF 120.- HT ; heure sur site CHF 110.- HT (toute heure entamée étant due intégralement) ; forfait de dépannage par téléphone CHF 100.- HT. Ces tarifs s'appliquent durant les heures d'ouverture de Locacim ; en dehors de celles-ci, une surtaxe de 25% s'ajoute à l'ensemble de ces montants. Entrent notamment dans cette catégorie les dérangements d'origine électrique (problème d'alimentation, de prise, de branchement ou de raccordement non conforme, non-respect des puissances électriques requises, etc.), ainsi que, pour les appareils de climatisation, les dysfonctionnements dus à un mauvais réglage de la télécommande ou à un emplacement inadapté de l'appareil.

4. Tarifs, facturation et conditions de paiement

4.1. Sauf convention écrite contraire, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Ils s'entendent en francs suisses (CHF), hors TVA et autres taxes ou redevances, sauf indication contraire.

4.2. Locacim se réserve le droit de modifier ses tarifs pour l'avenir. Les modifications tarifaires ne s'appliquent pas aux contrats déjà conclus, sauf accord divergent.

4.3. Les factures sont payables dans le délai indiqué sur la facture. À défaut d'indication, le délai de paiement est de 30 jours suivant la date de facturation. L'échéance du paiement intervient à l'expiration de ce délai, sans autre rappel.

4.4. Locacim est en droit d'exiger un acompte ou un paiement anticipé, ainsi qu'un dépôt de garantie, en particulier pour des locations de longue durée ou impliquant du matériel de valeur élevée. Le dépôt de garantie est restitué après restitution du matériel et vérification de son état, sous déduction de toute créance éventuelle de Locacim (loyers, dommages, frais, etc.).

4.5. En cas de retard de paiement, le Client est en demeure sans rappel, conformément aux articles 102 et suivants CO. Locacim est alors en droit de facturer des intérêts moratoires au taux légal ou au taux indiqué sur la facture, ainsi que des frais de rappel raisonnables.

4.6. Locacim peut à tout moment compenser ses créances envers le Client avec les créances du Client envers Locacim, dans la mesure permise par le droit applicable.

5. Retard de paiement, recouvrement et frais

5.1. En cas de retard de paiement, Locacim peut adresser un ou plusieurs rappels écrits au Client. Des frais de rappel raisonnables peuvent être facturés.

5.2. Si le Client ne s'acquitte pas de sa dette dans le délai fixé dans le dernier rappel, Locacim est en droit de confier le recouvrement à un tiers spécialisé, notamment à une société de recouvrement. Le Client reconnaît expressément qu'il supportera les frais de recouvrement et, le cas échéant, les frais de poursuite et de procédure, dans la mesure permise par le droit suisse et la pratique reconnue en matière de recouvrement de créances.

5.3. Les frais de rappel et de recouvrement doivent rester proportionnés au montant de la créance et conformes aux usages du secteur, tels qu'ils résultent notamment des directives professionnelles applicables.

6. Protection des données et transmission à des tiers

6.1. Locacim traite les données personnelles du Client conformément à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données (LPD) et à son ordonnance d'exécution (OPDo). Les données sont collectées et traitées en vue de la conclusion et de l'exécution du contrat, de la gestion de la relation client, de la facturation, de la location, de la maintenance, ainsi que, le cas échéant, du recouvrement de créances.

6.2. En cas de retard de paiement, les données nécessaires (notamment identité du Client, coordonnées, référence de la créance, montants dus, historique de paiement) peuvent être transmises à des tiers mandatés pour le recouvrement (société de recouvrement, avocats, offices des poursuites, tribunaux, etc.), dans la mesure nécessaire à la sauvegarde des droits de Locacim.

6.3. Locacim et les tiers mandatés prennent des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre tout traitement non autorisé.

6.4. Conformément à la LPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de ses données personnelles, ainsi que d'un droit à la portabilité, qu'il peut exercer par écrit auprès de Locacim. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités précitées et, le cas échéant, pendant les délais de conservation légaux applicables (notamment en matière commerciale et comptable).

7. Responsabilité et garantie

7.1. Locacim s'engage à mettre à disposition du Client un matériel en bon état de fonctionnement au moment de la remise. Le Client doit vérifier l'état du matériel immédiatement lors de la livraison et signaler sans délai à Locacim tout défaut apparent.

7.2. Pour les défauts non apparents, le Client doit les signaler à Locacim dès leur découverte, à défaut de quoi il perdra ses droits conformément aux articles 258 et 259 du Code des obligations (CO), relatifs à la garantie du bailleur pour les défauts de la chose louée.

7.3. Dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité de Locacim est limitée aux dommages directs prouvés, résultant d'une faute grave ou d'un dol. Toute responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs (tels que pertes de production, pertes de gain, atteinte à la réputation, pénalités contractuelles dues par le Client à des tiers) est exclue, sauf en cas de dol ou de faute grave de Locacim.

7.4. Le Client est seul responsable du respect de toutes les prescriptions légales et administratives relatives au lieu d'utilisation du matériel (p. ex. autorisations, normes de sécurité) et s'engage à indemniser Locacim de toute prétention de tiers qui pourrait en résulter.

8. Durée de la location, prolongation et résiliation

8.1. La durée de la location est fixée dans le contrat, la confirmation de commande ou la facture.

8.2. Si le Client souhaite prolonger la location, il doit en faire la demande par écrit avant l'expiration de la durée convenue. Locacim demeure libre d'accepter ou de refuser une prolongation.

8.3. Les locations d'une durée initiale inférieure à 21 jours sont réputées fermes : à l'échéance convenue, le matériel est récupéré par Locacim sans notification préalable de sa part, sauf si le Client, souhaitant le conserver au-delà de cette échéance, en informe Locacim par écrit au plus tard 48 heures avant la fin du contrat. Pour toute location d'une durée initiale de 21 jours ou plus, le Client doit adresser à Locacim une demande écrite s'il souhaite mettre fin au contrat à l'échéance initialement prévue ; cette notification doit

parvenir à Locacim au minimum 7 jours ouvrés avant ladite échéance, afin de lui permettre d'organiser l'enlèvement du matériel. À défaut d'une telle notification dans ce délai, le contrat est tacitement reconduit de jour en jour et facturé selon les tarifs en vigueur (au forfait convenu ou, pour toute location dépassant au total 30 jours, au tarif journalier calendaire en vigueur lors de la conclusion du contrat). Une fois la résiliation notifiée par le Client, le délai de 7 jours ouvrés avant l'enlèvement effectif du matériel demeure applicable, quelle que soit la date à laquelle cette notification intervient.

8.4. Locacim est en droit de résilier immédiatement le contrat pour justes motifs, notamment en cas de manquements graves ou répétés du Client (par exemple défaut de paiement, utilisation non conforme, atteinte à la propriété de Locacim), sans préjudice de ses autres droits (dommages-intérêts, restitution du matériel, etc.).

9. Modification des Conditions générales

9.1. Locacim se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes Conditions générales.

9.2. Les Conditions générales modifiées sont communiquées au Client ou mises à disposition par un moyen adéquat. Elles s'appliquent à tous les contrats conclus après leur entrée en vigueur.

10. Droit applicable et for

10.1. Les présentes Conditions générales, ainsi que tous les rapports contractuels entre Locacim et le Client, sont soumis au droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois.

10.2. Sous réserve de dispositions impératives contraires, le for juridique exclusif pour tout litige découlant ou en lien avec les présentes Conditions générales ou les contrats conclus entre Locacim et le Client est Genève, Suisse. Pour les Clients agissant à des fins non professionnelles ou non commerciales (consommateurs au sens du droit suisse), les fors légaux impératifs prévus aux articles 32 à 35 CPC demeurent réservés et priment la présente clause dans la mesure où celle-ci leur serait moins favorable.